



RÈGLEMENT INTÉRIEUR FASIL'ART

Préambule

L'association FASIL'ART a pour vocation de favoriser l'apprentissage de la musique et des pratiques artistiques dans un esprit de convivialité, de respect, de partage et de bienveillance. Le présent règlement a pour objectif d'offrir un cadre clair qui protège les élèves, les familles, les enseignants, les intervenants, le Comité et l'association. L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Article 1 - Inscriptions

Les modalités d'inscription sont définies par le Comité. L'inscription est annuelle et devient définitive lorsque le dossier est complet, le règlement intérieur accepté et le premier paiement reçu. Les inscriptions et le règlement des cotisations s'effectuent lors de la permanence d'inscription, lors de l'assemblée générale, ou en tout état de cause avant le début du premier cours. Le règlement intérieur, signé par l'élève majeur ou son représentant légal, doit être remis lors de l'inscription.

Article 2 - Cotisations et règlements

Les tarifs sont définis chaque année par le comité. L'inscription est annuelle.

Le règlement de la cotisation peut être effectué par chèque, par virement bancaire ou par prélèvement.

Pour un règlement par chèque, les familles peuvent remettre un à trois chèques lors de l'inscription, correspondant aux trois échéances trimestrielles. Les chèques seront alors encaissés en octobre, janvier et avril.

Le règlement par virement peut également être effectué en une ou trois séances correspondant aux trimestres.

Le règlement des échéances prévues est nécessaire à la validation de l'inscription et en l'absence de règlement, les cours pourront être suspendus jusqu'à la régularisation de la situation.

Article 3 - Déroulement des cours

Les cours sont dispensés selon le calendrier annuel. Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés. L'année comprend 30 semaines de cours, réparties en tenant compte des périodes de vacances scolaires et des jours fériés. Un minimum de 29 semaines de cours est assuré.

Article 4 - Absences

Toute absence doit être signalée. Les cours manqués par l'élève ne donnent lieu ni à un remboursement ni à un report.

En cas d'absence ponctuelle d'un professeur, un seul cours non assuré au cours de l'année ne donnera pas lieu à un remboursement.

Toute absence d'un professeur non justifiée par un arrêt de travail devra être récupérée par celui-ci.

En cas d'absence prolongée d'un professeur, le Comité étudiera les mesures les plus adaptées en fonction de la situation.

Article 5 – Respect des personnes et des locaux

Chacun est tenu de respecter les locaux, le matériel mis à disposition ainsi que les biens des autres usagers.

FASIL'ART ne pourra être tenue responsable des dégradations ou dommages causés aux biens personnels, notamment aux instruments de musique, apportés dans ses locaux ou lors de ses activités. Les objets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Les échanges doivent se dérouler dans un climat de respect, d'écoute et de bienveillance.

Article 6 – Participation à la vie de l'association

Les élèves sont encouragés à participer aux auditions, concerts et manifestations organisées par FASIL'ART. Ceci afin de pouvoir mettre en pratique et partager en collectif et/ou en public les connaissances acquises (raison d'être de la musique et de l'art en général et source de motivation et d'épanouissement pour les élèves et professeurs).

Article 7 – Communication

Les informations sont diffusées par courriel ou tout autre moyen choisi par l'association.

Article 8 – Engagement des enseignants et intervenants

Ils s'engagent à assurer les cours avec sérieux, ponctualité et bienveillance, à favoriser la progression des élèves, à informer le Comité et la direction de toute absence et à respecter les valeurs de FASIL'ART. Ils sont également encouragés à participer aux auditions, concerts et manifestations dont le calendrier est fixé après les réunions de rentrée.

Article 9 – Engagement de l'association

FASIL'ART s'engage à proposer un enseignement de qualité, informer les familles, soutenir les enseignants et favoriser les projets artistiques.

Article 10 – Acceptation

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement. Le règlement intérieur doit être signé et remis lors de l'inscription.

ANNEXE 1 – Autorisation de sortie d'un élève mineur

L'école ainsi que les professeurs ne sont pas responsables des mineurs en dehors des horaires et des locaux. Ils déclinent toute responsabilité en cas de problème.

Je soussigné(e) représentant légal de autorise mon enfant à quitter seul les locaux de FASIL'ART à l'issue de son cours.

Fait à : Le : Signature :

ANNEXE 2 – Droit à l'image

Toute photographie ou vidéo prise dans le cadre des activités et manifestations organisées par FASIL'ART est susceptible d'être soumise au droit à l'image.

FASIL'ART s'engage à utiliser les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de ses activités uniquement pour les besoins de l'école, notamment pour sa communication et la valorisation de ses activités.

Lors des manifestations organisées par FASIL'ART, les familles peuvent être amenées à prendre elles-mêmes des photographies ou vidéos de leurs enfants. L'association demande aux parents de réserver l'usage de ces images à un cadre strictement familial et personnel et de ne pas les diffuser ou les publier sur les réseaux sociaux ou tout autre support accessible au public, notamment lorsque d'autres enfants ou personnes y apparaissent.

Je soussigné(e) autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) FASIL'ART à utiliser des photographies ou vidéos réalisées dans le cadre des activités de l'association pour ses supports de communication.

Date : Signature :

ANNEXE 3 – Calendrier de la rentrée

- Inscriptions ouvertes en ligne.
- Permanence d'information et d'inscription : Vendredi 4 septembre de 18 h à 19 h – École de musique Le Diapason.
- Assemblée générale et réunion de rentrée : mardi 8 septembre à 19 h – Salle des fêtes de Pers-Jussy.

Calendrier FASIL'ART 2026-2027

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
SEPTEMBRE	M1 C	M2 C	J3 Rg C	V4 C	S5 C	D6 C	L7 C	M8 Rg C	M9 C	J10 C	V11 C	S12 C	D13 C	L14 C	M15 C	M16 C	J17 C	V18 C	S19 1	D20 1	L21 1	M22 1	M23 1	J24 1	V25 1	S26 2	D27 2	L28 2	M29 2	M30 2	
OCTOBRE	J1 2	V2 2	S3 3	D4 3	L5 3	M6 3	M7 3	J8 3	V9 3	S10 4	D11 4	L12 4	M13 4	M14 4	J15 4	V16 4	S17 5	D18 C	L19 C	M20 C	M21 C	J22 C	V23 C	S24 C	D25 C	L26 C	M27 C	M28 C	J29 C	V30 C	S31 C
NOVEMBRE	D1 C	L2 5	M3 5	M4 5	J5 5	V6 5	S7 6	D8 6	L9 6	M10 6	M11 C	J12 6	V13 6	S14 7	D15 7	L16 7	M17 7	M18 6	J19 7	V20 7	S21 8	D22 8	L23 8	M24 8	M25 7	J26 8	V27 8	S28 9	D29 9	L30 9	
DECEMBRE	M1 9	M2 8	J3 9	V4 9	S5 10	D6 10	L7 10	M8 10	M9 9	J10 10	V11 10	S12 11	D13 11	L14 11	M15 11	M16 10	J17 11	V18 11	S19 12	D20 C	L21 C	M22 C	M23 C	J24 C	V25 C	S26 C	D27 C	L28 C	M29 C	M30 C	J31 C
JANVIER	V1 C	S2 C	D3 C	L4 12	M5 12	M6 11	J7 12	V8 12	S9 13	D10 13	L11 13	M12 13	M13 12	J14 13	V15 13	S16 14	D17 14	L18 14	M19 13	M20 14	J21 14	V22 14	S23 15	D24 15	L25 15	M26 15	M27 14	J28 15	V29 15	S30 16	D31 16
FEVRIER	L1 16	M2 16	M3 15	J4 16	V5 16	S6 17	D7 17	L8 17	M9 17	M10 16	J11 17	V12 17	S13 18	D14 C	L15 C	M16 C	M17 C	J18 C	V19 C	S20 C	D21 C	L22 C	M23 C	M24 C	J25 C	V26 C	S27 C	D28 C			
MARS	L1 18	M2 18	M3 17	J4 18	V5 18	S6 19	D7 19	L8 19	M9 19	M10 18	J11 19	V12 19	S13 20	D14 20	L15 20	M16 20	M17 19	J18 20	V19 20	S20 21	D21 21	L22 21	M23 21	M24 20	J25 21	V26 21	S27 22	D28 C	L29 C	M30 22	M31 21
AVRIL	J1 22	V2 22	S3 23	D4 22	L5 23	M6 23	M7 23	J8 23	V9 23	S10 24	D11 C	L12 C	M13 C	M14 C	J15 C	V16 C	S17 C	D18 C	L19 C	M20 C	M21 C	J22 C	V23 C	S24 C	D25 C	L26 C	M27 23	M28 24	J29 23	V30 24	
MAI	S1 C	D2 24	L3 25	M4 24	M5 C	J6 C	V7 C	S8 C	D9 25	L10 26	M11 25	M12 25	J13 25	V14 25	S15 25	D16 26	L17 27	M18 26	M19 26	J20 26	V21 26	S22 26	D23 26	L24 27	M25 28	M26 27	J27 27	V28 27	S29 27	D30 27	L31 28
JUIN	M1 29	M2 28	J3 28	V4 28	S5 28	D6 29	L7 30	M8 29	M9 29	J10 29	V11 29	S12 29	D13 30	L14 30	M15 30	M16 30	J17 30	V18 30	S19 30	D20 30	L21 30	M22 30	M23 30	J24 30	V25 30	S26 30	D27 30	L28 30	M29 30	M30 30	
JUILLET	J1 31	V2 31	S3 31	D4 31	L5 31	M6 31	M7 31	J8 31	V9 31	S10 31	D11 31	L12 31	M13 31	M14 31	J15 31	V16 31	S17 31	D18 31	L19 31	M20 31	M21 31	J22 31	V23 31	S24 31	D25 31	L26 31	M27 31	M28 31	J29 31	V30 31	S31 31
AOUT	D1 31	L2 31	M3 31	M4 31	J5 31	V6 31	S7 31	D8 31	L9 31	M10 31	M11 31	J12 31	V13 31	S14 31	D15 31	L16 31	M17 31	M18 31	J19 31	V20 31	S21 31	D22 31	L23 31	M24 31	M25 31	J26 31	V27 31	S28 31	D29 31	L30 31	M31 31